

EN S'INSCRIVANT AUX ÉCOLES DE LA 4^{ÈME} DIVISION SCOLAIRE DE LODI ON SE FAIT CHARGE D'OBLIGATIONS PRÉCISES LE CONTRAT FORMATIF

Un contrat pour sa nature est un pacte entre deux ou plus personnes au fin d'obtenir certains résultats.

De cette façon, le contrat formatif qu'on veut mettre en place dans l'école est celui entre les **enseignantes, le parents et les élèves**; le bout **COMMUN** est celui **de l'éducation, de l'instruction et formation des enfants**. À fin que cette contrat puisse atteindre aux résultats préétablis il faut que **tous les contractants s'obligent à en respecter les clauses en y conformant sa conduite**, au fin du bon management de l'Institut Scolaire, en respectant les droits et libertés de chacun.

En particulier les enseignants s'obligent à:

- * Expliquer l'offre formative de l'école et le programme éducatif-didactique de chaque classe pendant une réunion dédiée à se dérouler dans octobre/novembre de chaque année scolaire et d'en donner une copie aux parents qu'en fasse demande et aux représentants de classe;
- * Expliciter les stratégies et les méthodologies éducatives qu'ils veulent adopter pendant l'année scolaire; indiquer les instruments de vérification qui seront adoptés pendant le parcours éducatif;
- * Indiquer les critères essentielles sur la base desquelles ils rédigeront les évaluations du quadrimestre et finales;
- * Communiquer aux familles les modalités avec lesquelles seront donnés ses devoirs aux enfants et en concorder les modalités de réalisations;
- * Communiquer/concorder les modalités opératives d'utilisation des matériaux scolaire et des livres de parties des élèves (aussi pour éviter le surcharge des sac à dos);
- * Evaluer les initiatives et les idées proposées par les parents des élèves et donner les motivations en l'éventualité d'une réponse négative;
- * Communiquer aux familles les avis de l'école et les annotations inhérents l'apprentissage et la conduite des élèves;
- * Offrir aux parents des parcours rapides pour entrevues et communications urgents;
- * Communiquer aux élèves les objectifs, les motivations et les parcours que seront mises en place pour le travail en classe et à la maison pour faciliter en eux un positif sens de soi-même et de ses progrès;
- * Maintenir le secret professionnel dans les cas et les modes prévues par la normative;
- * Conduire les leçons avec professionnalité e ponctualité;
- * Vigiler sur la conduite et la sûreté des élèves pendant tous les activités et dans les ambiances de l'école;
- * Créer un climat de réciproque confiance, estime et collaboration avec les élèves et le familles.

Ils exigent en échange le respect de sa propre personne et de sa professionnalité de partie de tous les composants de la communauté scolaire, le respect e la tutelle de sa propre dignité professionnelle.

L'élève devra s'appliquer à:

- * Faire avec diligence ses devoirs;
- * Respecter les horaires de l'école et être à l'heure;
- * Avoir à l'égard du Dirigent Scolaire, des enseignants, de tous le personnel et des copains un langage, un comportements et une façon de s'habiller adaptées pour une correcte et civile vie en commun;
- * Respecter les règles de l'école et celles établies avec les enseignants pour chaque classes;
- * Respecter les matériaux et les meubles de l'école;
- * Respecter toutes les obligations dérivants de l'être élèves;
- * Avoir toujours avec soi tous les matériaux qui servent pour les leçons et son cahier des textes.

Les parents s'obligent à:

- * Mettre les enfants en condition de respecter les obligations qui dérivent de l'assistance scolaire;
- * Etablir des rapports réguliers et corrects avec les enseignants, en collaborant pour construire un climat de confiance réciproque et de actif soutien;
- * Etre ponctuel; permettre les absences seulement pour des motif valables et réduire le plus que c'est possible les sorties et entrées hors d'horaire;
- * Vérifier journallement les communications école-famille;
- * Contrôler l'exécution des devoirs, sans se substituer aux enfants, mais en les encourageant et responsabilisant à organiser temps et activités extrascolaire;
- * Participer avec régularité et activement aux réunions prévues avec les enseignants (entrevue et assemblées) et aux initiatives formative et d'information, aussi avec l'intervention des experts, que l'école propose;
- * Favoriser la participation des enfants à tous les activités programmées par l'école;
- * Soigner à hygiène et au vêtement des ses enfants;
- * Accepter avec sérénité et esprit de collaboration d'éventuelles rappelles ou mesures disciplinaires envers son enfant, finalisés à sa croissance.

